



CAMPAGNE 2024

” Que chacun donne comme il l'a décidé dans son cœur, sans regret ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie ”.

Cet extrait de la lettre de Saint-Paul aux Corinthiens nous éclaire dans notre approche du Denier de l'Eglise.

Bon nombre de fidèles s'abstiennent de contribuer au Denier de l'Eglise parce qu'ils en ignorent la nécessité ou parce qu'ils estiment que leurs offrandes dominicales ou leur générosité à l'égard de tel ou tel organisme caritatif sont suffisantes.

Sans doute, parce ce terme de Denier ne signifie plus grand-chose maintenant !

Alors, rappelons avec insistance que l'Eglise ne disposant pas d'autres ressources, le Denier sert essentiellement à rémunérer les prêtres.

C'est une ressource VITALE pour l'Eglise !

Mais c'est également, une ressource VITALE pour nous, les fidèles, puisqu'en définitive, la mission des prêtres est de nous guider et d'affermir notre Foi.

Ainsi, le Denier n'est pas un don comme les autres : **c'est un DEVOIR que nous devons avoir à cœur de remplir.**

- Le devoir d'aider l'Eglise à supporter les charges qu'elle engage **dans notre intérêt ;**
 - Le devoir de participer aux charges de cette famille dont nous sommes membres : le Corps du Christ.
-

● DENIER DE L'ÉGLISE

Nous donnons à la quête dominicale : c'est BIEN, c'est à la fois une offrande spirituelle et le témoignage de l'attachement que nous portons à notre communauté locale.

Mais la quête dominicale ne peut nous exempter de contribuer au Denier : c'est un **geste fort qui marque notre appartenance à l'Église et notre désir d'encourager sa mission.**

Notre contribution est à la mesure de nos ressources personnelles, elle n'est pas soumise à des règles strictes : souvenons-nous qu'il **n'y a pas de petits dons, mais seulement des dons librement consentis, en fonction de l'importance que représente notre Foi dans notre vie.**

En revanche, rappelons-nous que le jeu de la déduction fiscale permet à ceux d'entre nous qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu d'apporter à l'Eglise trois fois plus que ce qu'ils auront en définitive à payer.

A titre d'exemple, en donnant 250 € au titre du Denier, un fidèle assujetti, assure une semaine de salaire d'un prêtre, alors qu'il ne lui en coûtera que 85 €.

Le Père John Mac Lellan, les prêtres, les Equipes animatrices et les Conseils paroissiaux du Secteur de la Forêt-Montgeron remercient chaleureusement les donateurs de 2023 et espèrent que les participants à la campagne 2024 seront encore plus nombreux : **le montant des dons est important, mais la participation du plus grand nombre à la vie concrète de l'Église l'est tout autant.**



Jean-Pierre HANCE

Responsable Ressources du Secteur de La Forêt-Montgeron